

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER DE MANIERE DEMATERIALISEE DEPUIS VOTRE ACCES SECURISE (CREE AU MOMENT DE VOTRE PREINSCRIPTION)

Veillez-vous connecter sur votre «[accès sécurisé](#)» créé lors de votre préinscription au concours / à l'examen en cliquant [ici](#) ou depuis le site internet du CDG 72 www.cdg72.fr « rubrique emploi concours » puis « préinscription / accès sécurisé / résultats ».

Puis saisissez :

- ↳ **Votre identifiant** : saisir l'identifiant qui vous a été attribué lors de votre préinscription. *Celui-ci figure sur la première page de votre dossier et vous a été rappelé dans le mail de confirmation de votre préinscription. Si vous n'aviez pas reçu ce mail, après avoir vérifié dans vos spams ou courrier indésirables, veuillez contacter le service concours.*

- ↳ **Votre mot de passe** : saisir le mot de passe que vous avez créé lors de votre préinscription.



Une fois connecté(e) à votre espace sécurisé, si vous n'avez pas imprimé votre dossier de préinscription, vous pourrez le récupérer puis l'imprimer (en cliquant sur le bouton **en bas à gauche de l'écran** « Dossier de préinscription »)

Dossier
de préinscription

1/ Après avoir imprimé votre dossier **et signé la page attestation sur l'honneur, votre dossier de préinscription signé devra être scanné** et enregistré au format PDF afin de pouvoir l'ajouter sur votre accès sécurisé.

2/ Ajouter votre dossier de préinscription en cliquant sur l'icône dossier.

Envoi des pièces via l'accès sécurisé. Attention veillez à clôturer l'inscription avant le 11/02/2021 minuit (le dossier de préinscription doit être signé et scanné au format pdf)

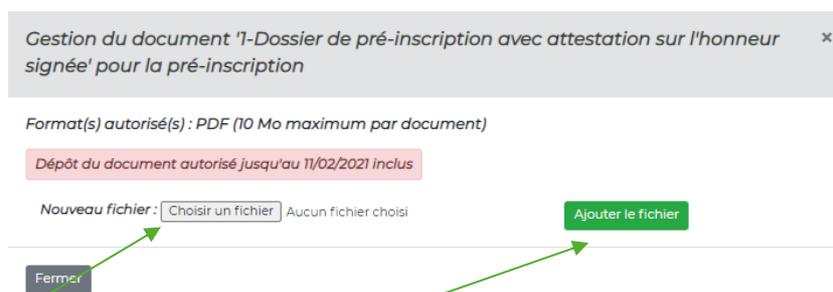
Avant le 11/02/2021

- 📁 1-Dossier de pré-inscription avec attestation sur l'honneur signée (0/1)
- 📁 2-Document retraçant acquis et expérience pro (dossier constitué pour épreuve admissibilité) (0/1)
- 📁 3-Etat des services complété par la collectivité (0/1)
- 📁 4-Dernier arrêté fixant la situation administrative et l'échelon (0/1)

**➡ CLOTURER
MON INSCRIPTION (= envoi de mes
documents au service concours)**

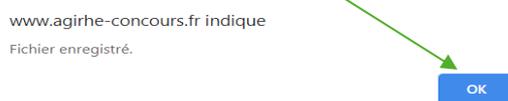
ATTENTION : Afin de finaliser l'envoi de votre dossier d'inscription, vous devez impérativement **CLIQUER** sur le bouton "**CLOTURER MON INSCRIPTION**" avant le 11/02/2021 minuit après avoir chargé votre dossier de préinscription signé et scanné au format pdf. (Si quelques jours avant cette date, vous n'êtes pas en mesure de fournir votre état des services complété par la collectivité (concours interne et examen pro) ou votre diplôme (concours externe), vous pourrez l'adresser ultérieurement).
Il est vivement recommandé de clôturer votre inscription quelques jours avant la date limite. Il vous appartient en effet de vérifier le jour ouvrable suivant, la bonne réception de votre dossier par le service concours dans le délai imparti.

La fenêtre, ci-dessous s'affichera pour vous permettre de joindre le dossier de préinscription (**comportant votre attestation sur l'honneur signé**) au format PDF.



Vous devez **choisir le fichier (votre dossier de préinscription signé et scanné)** enregistré sur votre ordinateur, puis **ajouter le fichier**.

3/ Une fenêtre « Fichier enregistré » s'ouvre **cliquer sur ok**



4/ Une fenêtre « gestion du document » s'ouvre. **En cliquant sur l'œil vous pouvez vérifier que vous avez bien ajouté la bonne pièce.** Si ce n'est pas le cas, vous pouvez cliquer sur la poubelle pour supprimer le fichier et en cliquant sur la flèche remplacer le fichier.

Vous devez ensuite cliquer **sur fermer**.



Répétez les étapes 1,2,3 et 4 pour ajouter sur votre espace sécurisé le document retraçant les acquis et l'expérience professionnelle (dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité) scanné au format PDF, l'état des services complété par votre collectivité scanné au format PDF ainsi que le dernier arrêté fixant votre situation administrative et votre échelon au format PDF.

4/ **Attention :** Afin de finaliser l'envoi de votre dossier au service concours, **cliquez impérativement** sur le bouton « **CLOTURER MON INSCRIPTION** » avant la date limite de clôture des inscriptions minuit (heure métropolitaine). *Si vous n'avez pas récupéré auprès de votre collectivité votre état des services ou votre dernier arrêté, vous pourrez les transmettre ultérieurement au service concours.*

**➡ CLOTURER
MON INSCRIPTION (= envoi de
mes documents au service
concours)**

ATTENTION : Afin de finaliser l'envoi de votre dossier d'inscription, vous devez impérativement **CLIQUER** sur le bouton "**CLOTURER MON INSCRIPTION**" avant le 11/02/2021 minuit après avoir chargé votre dossier de préinscription signé et scanné au format pdf. (Si quelques jours avant cette date, vous n'êtes pas en mesure de fournir votre état des services complété par la collectivité (concours interne et examen pro) ou votre diplôme (concours externe), vous pourrez l'adresser ultérieurement).
Il est vivement recommandé de clôturer votre inscription quelques jours avant la date limite. Il vous appartient en effet de vérifier le jour ouvrable suivant, la bonne réception de votre dossier par le service concours dans le délai imparti.

IMPORTANT-SUIVI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il vous appartient de vérifier la bonne réception par le service concours de votre dossier dans le délai imparti.

A cette fin, il conviendra de revenir sur votre « accès sécurisé » le jour ouvrable suivant, afin de vous assurer que votre envoi s'est bien déroulé. En effet, tant que vous n'aurez pas clôturé votre inscription et que votre dossier de préinscription et votre dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité* ne seront pas parvenus au service concours la mention suivante sera indiquée sur votre accès sécurisé « *Votre pré-inscription a été enregistrée le xxx à xx, ATTENTION le CDG est en attente de votre dossier d'inscription à retourner dans les délais impartis.* ».

En cas d'éventuelles difficultés techniques, nous vous rappelons que vous pouvez transmettre vos documents au plus tard le 11 février 2021 :

- ↳ avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe
- ↳ le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale (3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2).

Dès que votre dossier et votre dossier constitué pour l'épreuve d'admissibilité seront parvenus au service concours, la mention suivante sera indiquée sur votre accès sécurisé « **votre dossier a été reçu par le Centre de Gestion, il est en cours d'instruction** ».

Lorsque votre dossier aura été instruit par le service concours,

- ↳ Si la mention « **votre dossier est complet** » figure sur votre accès sécurisé, votre inscription est validée et vous serez admis à concourir.
- ↳ Si la mention « **votre dossier est incomplet** » figure sur votre accès sécurisé : la liste des pièces manquantes à votre dossier sera alors, le cas échéant, mentionnée sur votre « espace sécurisé » et il vous appartiendra de transmettre celle(s)-ci, par voie dématérialisée ou postale lorsque vous serez en mesure de les fournir.
- ↳ Si la mention « **dossier rejeté** » figure sur votre accès sécurisé, un courrier vous indiquant le motif de votre rejet sera disponible dans la rubrique « documents à télécharger ».

***Attention :** aucune pièce nouvelle ou modificative ne peut être apportée au dossier constitué par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité, conformément à l'article 2 du décret n°2020-300 du 23 mars 2020, après la date de clôture des inscriptions soit le 11 février 2021. Les pièces annexes, autres que celles mentionnées dans le décret n°2020-300, ne seront pas acceptées et ne seront pas remises au jury.